



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

COMMUNE DE LAFEUILLADE-EN-VEZIE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les budgets 2020 ont été votés le 9 mars 2020 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

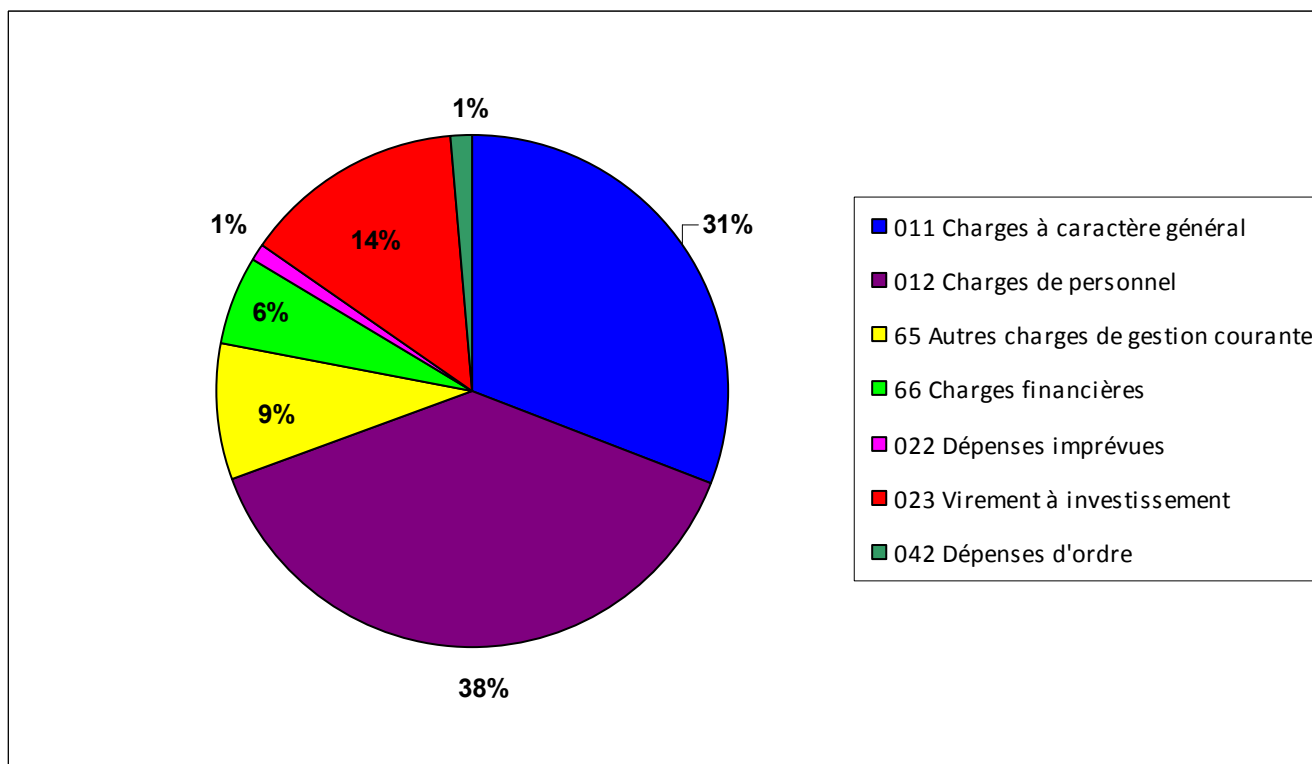
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 516 560,42 €.

♦ **Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

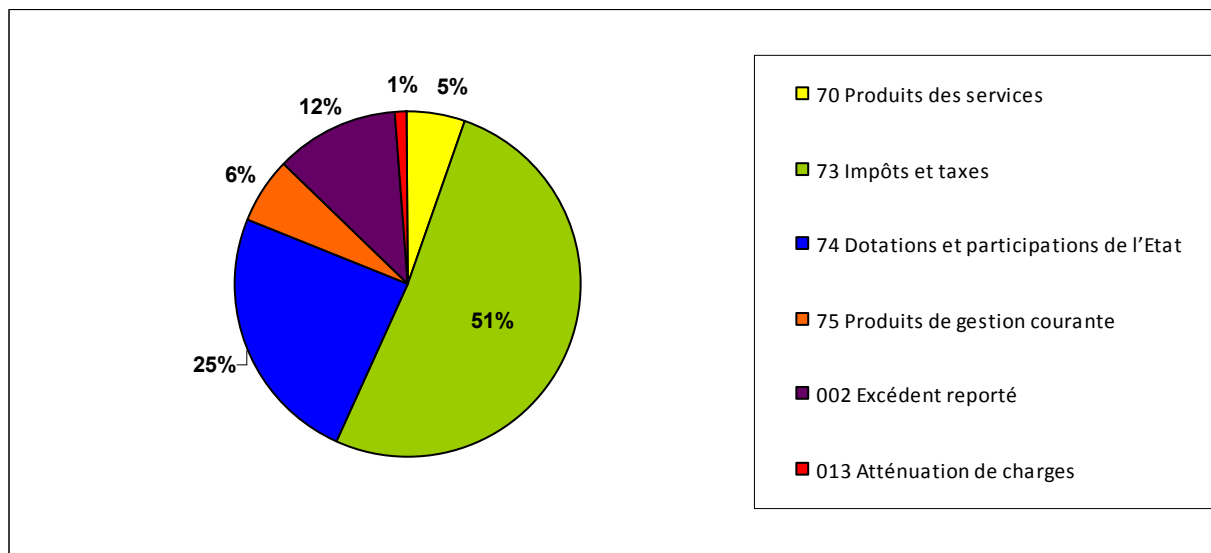
Chapitre	BP 2020
011 Charges à caractère général	161 490,42
012 Charges de personnel	197 700,00
65 Autres charges de gestion courante	44 550,00
66 Charges financières	28 600,00
67 Charges exceptionnelles	0,00
022 Dépenses imprévues	6 000,00
021 Virement à l'investissement	71 549,00
042 Dépenses d'ordre	6 671,00
TOTAL	516 560,42 €



◆ **Recettes**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie,...), aux impôts locaux, aux revenus des immeubles et aux dotations versées par l'Etat.

Chapitre	BP 2020
70 Produits des services	27 900,00
73 Impôts et taxes	265 652,00
74 Dotations et participations de l'État	126 014,00
75 Autres produits	31 500,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00
002 Excédent reporté	60 394,42
013 Atténuation de charges	5 100,00
TOTAL	516 560,42 €



SECTION D'INVESTISSEMENT

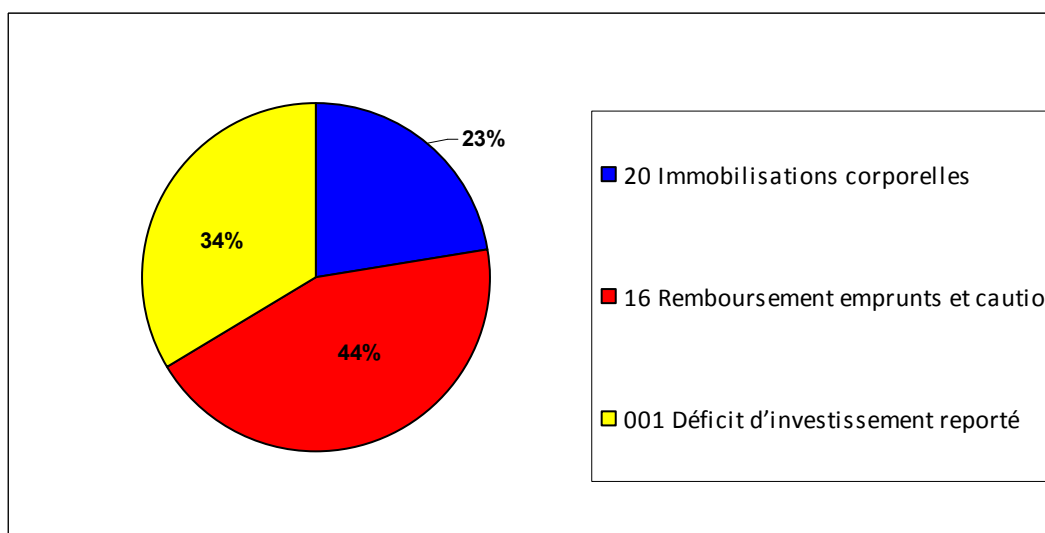
Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 178 435,57 € (dont 32 215 € de reports).

♦ Dépenses

Les principales dépenses d'investissements pour l'année 2020 sont les suivantes :

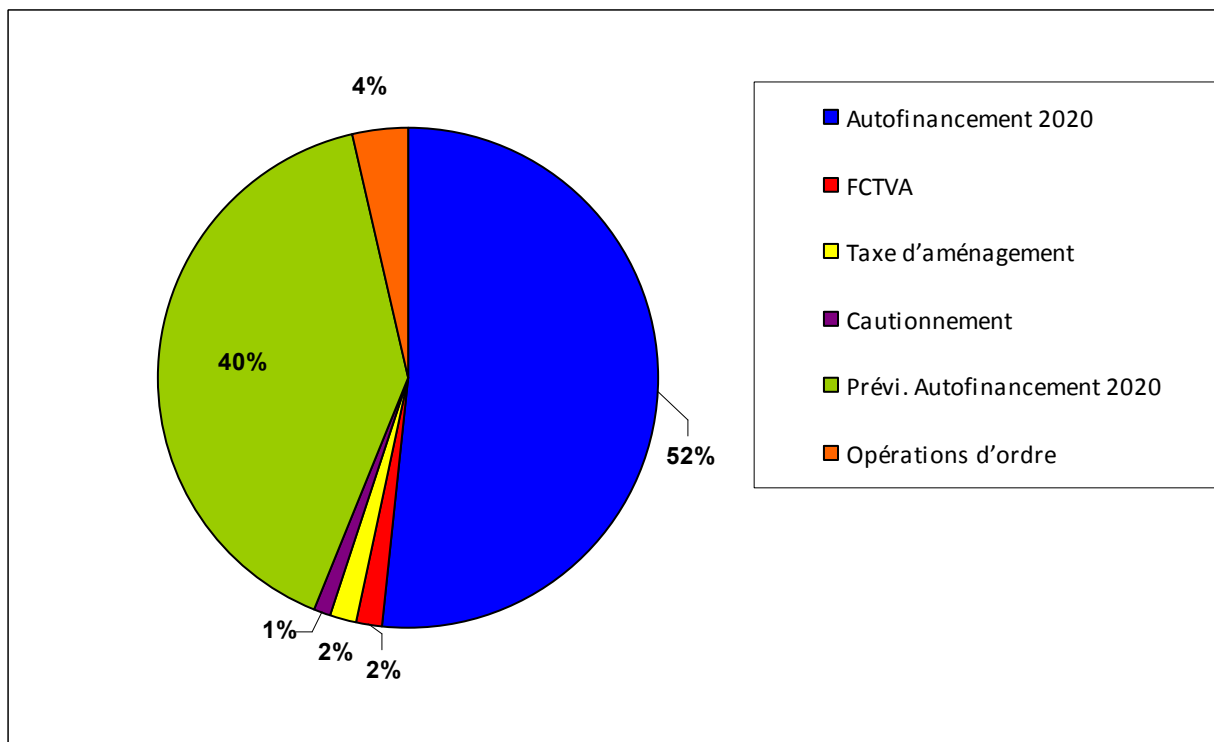
⇒ Acquisitions (matériel informatique, mobilier...) 8 000,00 €

Chapitre	BP 2020
20 Immobilisations corporelles	40 215,00
16 Remboursement emprunts et caution	78 100,00
001 Déficit d'investissement reporté	60 120,57
TOTAL	178 435,57 €



◆ **Recettes**

Chapitre	BP 2020
Prév. autofinancement 2020	71 549,00
Cautionnement reçu	2 000,00
FCTVA	2 880,00
Taxe d'aménagement	3 000,00
Subventions	0,00
Réal. autofinancement 2019	92 335,57
Écritures budgétaires	6 671,00
TOTAL	178 435,57 €



♦ **Taux d'imposition**

Le Conseil Municipal a décidé des taux d'imposition suivants pour l'année 2020 :

⇒ Taxe d'habitation - pas d'augmentation	10,70 %
⇒ Taxe foncière - augmentation de 0,5 %	20,82 %
⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties - augmentation de 0,5 %	93,77 %

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services eau et assainissement.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 128 669,00 €.

♦ **Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux, les analyses, les achats de matières premières et de fournitures (eau et électricité), les redevances dues à Adour Garonne, des charges de personnel, et les intérêts des emprunts.

Chapitre	BP 2020
011 Charges à caractère général	50 678,16
012 Charges de personnel	5 100,00
65 Autres charges de gestion courante	100,00
66 Charges financières	9 450,00
67 Charges exceptionnelles	0,00
022 Dépenses imprévues	2 250,00
023 Virement à la sect. investissement	11 150,84
042 Opérations d'ordres	49 940,00
TOTAL	128 669,00

♦ **Recettes**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (vente d'eau, redevances assainissement collectif, pollution et modernisation des réseaux) et de l'excédent reporté.

Chapitre	BP 2020
002 Excédent reporté	0,00
70 Produits des services	96 500,00
74 Subventions d'exploitations	2 000,00
042 Opérations d'ordre	30 169,00
TOTAL	128 669,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 215 239,19 €.

♦ **Dépenses**

Chapitre	BP 2020
001 Déficit d'investissement reporté	90 470,19
20 Immobilisations corporelles	58 500,00
16 Remboursement emprunts	36 100,00
040 Dépenses d'ordre	30 169,00
TOTAL	215 239,19 €

Les principales dépenses d'investissements pour l'année 2020 sont les suivantes :

- ⇒ travaux réseau eau 57 000,00 €
- ⇒ travaux assainissement 1 500,00 €

♦ **Recettes**

Chapitre	BP 2020
Excédent reporté 2019	0,00
FCTVA	76 048,00
Réal. Autofinancement 2019	40 100,35
Subventions	26 000,00
Écritures budgétaires	49 940,00
Prév. Autofinancement 2020	11 150,84
Emprunt	12 000,00
TOTAL	215 239,19 €

BUDGET REGROUPEMENT DES COMMERCES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

♦ **Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par des charges de gestion courante et les intérêts des emprunts.

Chapitre	BP 2020
65 Autres charges de gestion courante	46,92
66 Charges financières	3 172,00
67 Charges exceptionnelles	0,00
023 Virement à la section investissement	12 354,00
TOTAL	15 572,92

♦ **Recettes**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits de gestion courante (loyers) et de l'excédent reporté.

Chapitre	BP 2020
002 Excédent reporté	47,92
75 Produits de gestion courante	15 525,00
TOTAL	15 572,92€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 24 453,71 €.

♦ **Dépenses**

Chapitre	BP 2020
001 Déficit d'investissement reporté	12 354,00
16 Remboursement emprunts	12 099,71
TOTAL	24 453,71 €

♦ **Recettes**

Chapitre	BP 2020
Réalisation autofinancement 2019	12 099,71
Virement de la section de fonctionnement	12 354,00
TOTAL	24 453,71 €

BUDGET LOTISSEMENT

Comme pour les autres budgets, le budget est voté en équilibre.

Le montant des dépenses et des recettes, en section de fonctionnement, s'élève à 822 834,02 € (y compris les opérations d'ordres).

Le Maire :
Pierre SIQUIER